Indicateur : Parcours périnatalité

1. Contexte

« La périnatalité se définit comme l'ensemble des processus liés à la naissance, depuis la conception jusqu'aux premiers mois de la vie du nourrisson, en passant par le désir d'enfant, le diagnostic anténatal, la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement ou l'allaitement ». En France, le terme « périnatalité » concerne tous les événements survenant pendant la grossesse, l'accouchement et la période néonatale.
De multiples enjeux de santé publique sont liés à la périnatalité : baisse de la mortalité périnatale, suivi des nouveau-nés vulnérables, etc. L'ARS d'Île-de-France a engagé plusieurs programmes pour répondre aux spécificités régionales : à savoir près d'un quart des naissances métropolitaines sont enregistrées en IDF et les indicateurs y sont défavorables tant pour la mortalité périnatale et infantile que pour la mortalité maternelle. Ceci a motivé de retenir la Périnatalité comme thématique prioritaire dans le projet régional de santé (PRS2) - Ma Santé 2022.
Le parcours périnatalité a pour objectif de faire en sorte que la grossesse et l'accouchement se déroulent dans les meilleures conditions possibles, mais aussi de prévenir les problèmes de santé chez l'enfant et la mère après la naissance.
Comme le décrit le rapport 1000 premiers jours : « L'approche préventive des complications de la grossesse et des risques psychosociaux repose sur la création d'une relation de confiance des futurs parents avec les professionnels de santé. Or ceux-ci sont souvent nombreux et surtout multiples au cours du suivi, engendrant parfois la confusion et une perte de confiance. Il est donc nécessaire de coordonner les interventions sans les multiplier pour permettre une cohérence et une gradation des propositions, adaptées aux besoins et à la temporalité des parents. »
La mise en place d'un parcours coordonné permettant une prise en charge individualisée et adaptée est donc indispensable.
L'arrêté du 27 juillet 2021 relatif à l'expérimentation RéPAP : Référent Parcours Périnatalité encourage ce parcours qui propose aux femmes enceintes, en sus du suivi prénatal et postnatal habituel, un accompagnement personnalisé et gradué par un référent parcours périnatalité depuis le début de la grossesse jusqu'aux trois mois de l'enfant, en complémentarité et en coordination avec les dispositifs et professionnels existants à l'hôpital, en ville et au sein des PMI. Ce référent est un interlocuteur privilégié de la femme et du couple ainsi que des professionnels hospitaliers, libéraux et/ou de PMI intervenant lors de la grossesse et des premiers mois de vie, qu'il soit professionnel des champs somatique, psychique ou social. Il s'assure la continuité du parcours ante et post-natal, contribue ainsi à limiter les ruptures de suivi dans la prise en charge, qui peuvent s'avérer particulièrement néfastes pour l'enfant et la mère, en particulier lorsque cette dernière présente des facteurs de risques et/ou de vulnérabilités avérés.

2. Objectif

Objectif général : sécuriser, améliorer et fluidifier le parcours des patientes et des nouveau-nés en :

- coordonnant les professionnels exerçant en établissements de santé et en ville ;
- favorisant le partage d'informations entre ces professionnels ;
- anticipant les risques et en repérant les vulnérabilités, notamment par la mise en place de l'entretien prénatal précoce et en assurant le suivi des actes et consultations ante natals ;
- permettant une sortie accompagnée dans le cadre de sorties précoces (c'est-à-dire entre 48h et 72h de vie de l'enfant né par voie basse , avant 96h en cas de naissance par césarienne) ou de sorties standards (c'est-à-dire au-delà de 72h ou 96h de vie de l'enfant selon le mode de naissance) pour les dyades mère-enfant à bas risque médical, psychique et social ;
- favorisant la réalisation de l'entretien post-natal et/ou de la visite post-natale ainsi que la consultation post-natale.

3. Construction de l'indicateur

Trois indicateurs sont pris en compte :

- Indicateur 1 : L'établissement organise chaque année une réunion de mise en œuvre du parcours périnatalité avec ses partenaires (PMI, partenaires de ville, etc.)

>> Oui ou Non (évaluation : déclaratif avec justificatif : compte rendu, liste des participants, tout autre support)

- Indicateur 2 : Le dossier patient de l'établissement permet la traçabilité de la réalisation (en interne ou en externe) de l'Entretien Prénatal Précoce (EPP)

>> Oui ou Non (évaluation : déclaratif avec justificatif : dossier patient)

- Indicateur 3 : Le dossier patient de l'établissement permet la traçabilité de l'anticipation de la visite post natale

>> Oui ou Non (évaluation : déclaratif avec justificatif : dossier patient, compte rendu d'hospitalisation, lettre de sortie ou autre support)

4. Ciblage des établissements

Champ : maternités (tout niveau, tout statut et toute taille)

Modalités :
Seront ciblés les établissements ayant déjà initié une démarche d'amélioration du parcours périnatalité ou situés sur un territoire au sein duquel le parcours doit être amélioré.

5. Intéressement

Calcul et mise en œuvre de la rémunération incitative
Les indicateurs sont indépendants.
L'incitation est répartie de la manière suivante :
1/3 pour le premier indicateur > versé si l'établissement de santé (ES) répond Oui
1/3 pour le deuxième indicateur > versé si l'ES répond Oui
1/3 pour le troisième indicateur > versé si l'ES répond Oui

6. Modalités d'évaluation

Déclaration de l'ES avec fourniture de justificatifs.

Références :
Nationales :
HAS : 2014 https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-03/recommandations_-_sortie_de_maternite_apres_accouchement.pdf
Attendu fin 2021 :
reco411_cadrage_grossesse_vulnerabilites_post_coi_2021_05_05_pg_090621.pdf :
Septembre 2020 : Rapport sur les 1000 premiers jours https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf
Arrête du 10/08/2021 (RéPap) et arrêté du 27/07/2021

HAS : 2014 RPC Sortie de maternité après accouchement
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-03/recommandations_-_sortie_de_maternite_apres_accouchement.pdf

Régionales :
Doctrines régionales parcours périnatal :
Avril 2020 : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2020-04/011_ARSIdF-CRAPS_2020-04-27_Doctrine_Maternites_femme_enceinte_V2.pdf (période COVID)
Juin 2020 (webinaire) : https://www.perinat-ars-idf.org/index.php#15juin
Septembre 2021 : Groupe de travail Santé mentale et périnatalité de la Commission régionale périnatalité : Note de cadrage ARS IDF: renforcement de l'offre de soins pour la psychopathologie périnatale.
Fin 2021 : Nouveaux CPOM des réseaux périnatals en IDF (pour mémoire Cahier des charges : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2015/15-08/ste_20150008_0000_0114.pdf)